

Séance du 22 septembre 2022

Délibération n° D2022-049

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Date de la convocation
18 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre, à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CADAUX Didier, Le Maire**

**Présents** : BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, FORT Dominique, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, MUYS Elisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

**Excusé(s)** : ARIZA Emmanuelle (pouvoir à CARRIERE Edith), CARRIERE Philippe (Pouvoir à DELMAS Corinne), EGEA Frédéric (Pouvoir à GALTIER Samuel), FAGES Christine (Pouvoir à VICENTE Florian), LOPEZ Emilie (Pouvoir à CADAUX Didier).

**Absent(s)** :

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Elisabeth MUYS** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet de la délibération : Tarification de l'eau et de l'assainissement & Fixation des tarifs pour le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement du 01/10/2022 au 30/09/2023**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Budget Général de la Commune,
- **Vu** le Budget Annexe « Eau »,
- **Vu** le Budget Annexe « Assainissement »,
- **Vu** l'avis de la Commission Finances Travaux du 09 Septembre 2021,
- **Considérant** qu'après étude des tarifs pratiqués par la Municipalité et eu égard à la situation financière des services concernés, il convient d'actualiser, de supprimer, de créer, de modifier voire de maintenir les tarifs,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'actuellement, la tarification suivante est appliquée :

**TARIFICATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :**

➤ **Service de l'eau potable :**

- **Part variable** (liée à la consommation) **1,39 €/m<sup>3</sup>**
- **Part fixe** (ou abonnement) **64,20 €**
  - dont forfait branchement eau* **61,50 €**
  - forfait compteur* **2,70 €**

➤ **Service de l'assainissement collectif :**

- **Part variable** **1,41 €/m<sup>3</sup>**
- **Part fixe** **61,50 €**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de maintenir ces tarifs du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Séance du 22 septembre 2022

Délibération n° D2022-049

**FIXATION DES TARIFS POUR LE RACCORDEMENT AUX RESEAUX  
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, que les tarifs pour les raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement sont les suivants depuis le 01/10/2019.

- Raccordement au réseau d'eau potable : 140,00 €
- Raccordement au réseau d'assainissement : 140,00 €

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de maintenir ces tarifs du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Ouï cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité :**

**Approuve** ces propositions de tarification pour le service d'eau potable et d'assainissement qui sera applicable du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon  
Le 22 Septembre 2022

Le Secrétaire de séance  
Mme MUYS Elisabeth



Pour extrait conforme,  
Le Maire  
M. CADALIX Didier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,  
et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérécoeur, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecoeur.fr>.